

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 novembre 2023**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 38  
Nombre de représentés : 14  
Nombre d'absents : 12

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_114\_CC\_13**  
*Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation publique prévue à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme pour la modernisation de la Zone Artisanale de Le Port*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 52

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
06/12/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

### **AFFAIRE N°2023 114 CC 13 : DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PRÉVUE À L'ARTICLE L. 103-2 DU CODE DE L'URBANISME POUR LA MODERNISATION DE LA ZONE ARTISANALE DE LE PORT**

#### **Le Président de séance expose :**

#### **Le contexte opérationnel**

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, le Territoire de l'Ouest, s'engage dans une démarche de modernisation de plusieurs Zones d'Activités sur son territoire.

L' EPCI disposait déjà d'un diagnostic technique exhaustif sur l'état des infrastructures de chaque zone d'activités. L'étude de l'armature économique de 2023 a permis de définir une stratégie et un programme hiérarchisé de maintien, de remise à niveau et de réhabilitation.

Sont engagés en priorité en 2023, les études techniques et la réalisation des travaux sur la Zone Artisanale -Le Port.

Les études de définition et de programmation étant terminées, la phase opérationnelle démarre avec la mission de maîtrise d'œuvre chargée d'aménager et de moderniser le terrain d'assiette de l'opération d'une superficie de dix hectares.

#### **Les objectifs et les ambitions du projet**

Ce projet vise à répondre à des besoins en termes de requalification de voiries, de modernisation des réseaux, de mise en place d'éclairage public, de signalisation, de création de stationnements et de restructuration de l'espace public.

Plus précisément, il vise une modernisation complète pour rendre la zone plus attractive et conforme aux normes d'aménagement. Il s'agit également d'insuffler une nouvelle dynamique architecturale et paysagère de l'espace en aménageant des espaces publics de qualité tout en uniformisant et apportant une identité visuelle à la zone pour le bien-être de ses usagers.

Sont prévus la réfection des voiries, la restructuration des accotements pour des trottoirs sécurisés, la redéfinition du plan de circulation et l'aménagement de places de stationnement. Les réseaux d'assainissement seront réhabilités compte tenu de l'enfouissement des réseaux électriques aériens. Les équipements sont modernisés pour réduire la consommation d'électricité. La signalétique est uniformisée et la publicité réglementée. Un traitement végétal ambitieux est prévu pour le confort thermique et l'amélioration du cadre de vie.

#### **Les objectifs de la concertation préalable**

La concertation préalable a pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis, et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de leur réalisation telles que définies à ce stade.

## Les modalités de la concertation préalable

En vertu de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, il est proposé d'organiser les modalités de la concertation publique préalable de cette première phase d'aménagement, afin d'informer et de recueillir les avis des riverains, entreprises et associations concernées.

Cette concertation publique préalable se déroulera du 15 décembre au 15 mars 2024 inclus. Elle sera constituée des éléments suivants :

- La mise en place de panneaux, d'un registre et d'un dossier de concertation consultables par le public en Mairie de Le Port et au siège, pendant les heures habituelles d'ouverture, et ce pendant toute la durée de la concertation,
- Une parution presse relative au projet d'aménagement de l'espace économique,
- Une insertion et une mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet et ce pendant toute la durée de la concertation,
- La mise à disposition d'une adresse mail ([courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re)) pour l'envoi des questions, avis, contributions au cours de la concertation.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 09/11/2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative à la modernisation de la Zone Artisanale de Le Port soit :**

- **La mise en place de panneaux, d'un registre et d'un dossier de concertation consultables par le public en Mairie et au siège du TCO, pendant les heures habituelles d'ouverture, et ce pendant toute la durée de la concertation,**
- **Une parution presse relative au projet d'aménagement de l'espace économique,**
- **Une insertion et une mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet de la mairie de Le Port et de la Communauté d'agglomération, et ce pendant toute la durée de la concertation,**
- **La mise à disposition d'une adresse mail ([courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re)) pour l'envoi des questions, avis, contributions au cours de la concertation.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président